



Fédération
Française
du Sport
Adapté

championnat DE FRANCE escalade sport adapté

24 au 26 janvier 2020
TARBES - OSSUN / HAUTES-PYRÉNÉES
entrée libre et gratuite



Sommaire

Mots d'accueil	3
Bienvenue à Tarbes et Ossun	5
Venir à Ossun.....	6
Comité d'Organisation Local	7
Programme Prévisionnel	8
Informations Générales.....	9
Précisions Techniques	11
Fiche Association	14
Fiches Engagements	15
Demande de Dérogation	18
Autorisation Médicale	19
Fiche Récapitulative	20
Plans des sites.....	21
Hébergements.....	22

Mots d'accueil



Le Comité Départemental du Sport Adapté 65, avec le soutien de l'association « Roc et Pyrène », éprouve un immense plaisir à vous accueillir dans les Hautes-Pyrénées à l'occasion du Championnat de France Escalade Sport Adapté.

Après quelques années d'existence, il était temps pour nous de mutualiser nos motivations et de mobiliser nos ressources et nos savoir-faire autour d'un projet d'envergure. Soucieux du bien-être des sportifs, de leurs accompagnants et du public qui, je l'espère, viendra nombreux, nous mettons tout en œuvre pour vous recevoir dans des conditions optimales.

Le sport et la convivialité seront les ingrédients de cette rencontre !

Les soutiens de nos partenaires publics et privés témoignent de l'importance des activités physiques et sportives adaptées proposées aux sportifs haut-pyrénéens. Leur présence de tous les instants enrichit la dynamique du réseau sport adapté de notre beau territoire. Qu'ils en soient remerciés !

Je vous donne donc rendez-vous, très nombreux je l'espère du 24 au 26 janvier 2020.

Sportivement,



Jean-Jacques PECASSOU
Président du C.O.L
Président du C.D.S.A.65



Le club d'escalade Roc & Pyrène fête en 2019 ses 10 ans.

Depuis sa création le club poursuit un objectif : développer l'escalade pour tous. Le club compte 328 licenciés dont 67 pratiquants en situation de handicap, licenciés à la FFSA.

Travaillant avec une dizaine d'établissements du département, l'escalade devient un outil éducatif et thérapeutique dans le projet du pratiquant dans un travail pluridisciplinaire.

Les membres de la section sont membres du club à part entière. Nombre d'entre eux participent aux sorties, aux stages et aux manifestations du club. Un membre de la section fait notamment partie du conseil d'administration.

Enfin, le club est aussi investi dans la formation sur la médiation Escalade.

C'est dans cette belle dynamique que grimpeurs valides et en situation de handicap se retrouvent lors des créneaux adultes ou enfants et tant d'autres moments de la vie du club...

Toutes et tous vous attendent pour partager ensemble le premier Championnat de France Escalade Sport Adapté sur les Hautes-Pyrénées.

Anne PICHERIT

Julien PAULY

Co-présidents du Club de Roc et Pyrène

Bienvenue dans les Hautes-Pyrénées

À Tarbes et à Ossun



Autrefois de forte tradition industrielle, **Tarbes** essaie aujourd'hui de diversifier ses activités, notamment dans l'aéronautique et les technologies de pointe. La récente mise en valeur du haricot tarbais et d'autres spécialités régionales montre également une volonté de développer l'industrie agroalimentaire, justifiant ainsi son surnom de « ville-marché ». Elle dispose également d'un vaste pôle universitaire que vous aurez l'occasion d'apercevoir. En effet, le cœur de la compétition se déroulera sur le site de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes.



La ville de Tarbes est labellisée « ville active et sportive », ce qui reflète son implication dans la promotion des activités physiques et sportives. On ne dénombre pas moins de 140 clubs sportifs et 16 700 licenciés sur un total d'un peu plus de 40 000 habitants (hors agglomération). La ville de Tarbes porte une attention particulière au développement du Sport en faveur des personnes en situation de handicap. Elle organise notamment chaque année la journée « Sport et handicap » afin de développer la pratique physique adaptée au sein des clubs sportifs ordinaires.



Non loin de là, entre Tarbes et Lourdes, se situe la ville d'**Ossun** et ses 2 377 habitants. La commune a récemment construit un Gymnase qui intègre un mur d'escalade parfaitement adapté. C'est notamment dans cette belle structure que le club d'Escalade Roc & Pyrène (*co-organisateur de ce championnat*) accueille ses sportifs tout au long de l'année.

Située aux pieds de la chaîne des Pyrénées, la situation géographique de Tarbes et Ossun donne la possibilité d'accéder à plusieurs grands sites comme le Pic du Midi de Bigorre, le Cirque de Gavarnie, la Brèche de Roland, les nombreuses stations de ski, ainsi que les stations thermales qui offrent un cadre idéal pour la pratique des activités physiques de pleine nature et notamment celle de l'escalade. C'est dans ce climat sportif et convivial que le Comité Départemental du Sport Adapté 65 et le club d'escalade Roc et Pyrène sont heureux de vous accueillir.



Venir à OSSUN



« Nouveau » Gymnase d'Ossun
 44 rue Georges Clemenceau
 65380 OSSUN

En voiture

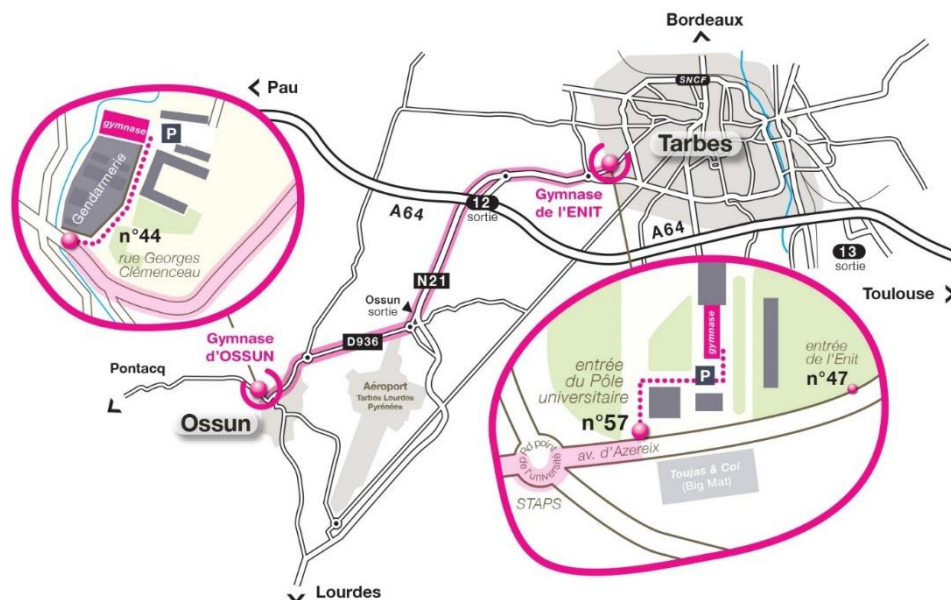
- Autoroute A 64 en direction de TARBES
- **Sortie n°12 "TARBES Centre"**
- Suivre OSSUN (*adresse ci-dessus*)
- Suivre "Gendarmerie" (*le gymnase se trouve juste derrière*)

En train / TGV :

- Train en direction de TARBES
- Gare SNCF TARBES -> OSSUN => 18 minutes en voiture

En avion

- Avion à destination de l'aéroport Tarbes-Lourdes Pyrénées
- Aéroport TLP -> OSSUN => 7 minutes en voiture



Comité d'Organisation Local

Président du COL
Monsieur Jean-Jacques PECASSOU
Président du CDSA 65

FONCTION	CONTACT
Trésorière	Marlène MARGUI
Secrétaire générale	Anne PICHERIT
Commission Coordination / Logistique	Mathieu ASSEMAT
Commission Sportive	Yannick ESCANDE
Commission Médicale	Laurence GIRARD
Commission Restauration	Manuel CASADO
Commission Partenariats / Hébergement	Jean-Jacques PECASSOU
Commission Communication	Aurélié CARET
Commission Animation / Bénévolats	Maxime LE DOARE
Commission Développement Durable	Lilian ESPOUEY

Cadre Technique Nationale Escalade	Julie VANDEWALLE <i>julie.vandewalle@ffsa.asso.fr</i>
Déléguée Technique Fédérale du championnat	Laure DUGACHARD <i>Laure.dugachard@ffsa.asso.fr</i>
Commission Sportive Nationale Escalade	Rémi FOCCHANERE <i>r.focchanere@gmail.com</i>



COL France Escalade 2020 **CDSA 65 – Mathieu ASSEMAT**

Chez AMEFPA
 24 rue d'urac – BP 20012
 65321 BORDERES SUR L'ECHEZ

06 98 76 65 00 – mathieu.assamat@ffsa.asso.fr

Programme prévisionnel

Vendredi 24 Janvier 2020

A partir de 13h00	Accueil des délégations au Gymnase d'OSSUN
14h00 à 16h00	Phase 1 des qualifications (créneau 1*) au Gymnase d'OSSUN
16h00 à 16h30	Réunion des entraîneurs au Gymnase d'OSSUN
16h30 à 18h30	Phase 1 des qualifications (créneau 2*) au Gymnase d'OSSUN
19h30 à 21h00	Repas au Restaurant Universitaire à TARBES / Affichage des résultats

**Qualifs : selon le nombre d'inscrits, mise en place de 2 créneaux afin de limiter le temps d'attente des sportifs*

Samedi 25 Janvier 2020

8h30 à 10h30	Phase 2 des qualifications (créneau 1*) au Gymnase d'OSSUN
10h30 à 12h30	Phase 2 des qualifications (créneau 2*) au Gymnase d'OSSUN
12h30 à 14h00	Repas au Restaurant Universitaire à TARBES /Affichage des résultats
14h00 à 14h30	Echauffement au Gymnase de l'ENIT à TARBES
14h30 à 16h30	Demi-finales au Gymnase de l'ENIT à TARBES
18h00	Apéritif et spectacle au Gymnase de l'ENIT à TARBES
20h00	Soirée de Gala au Restaurant Universitaire à TARBES

**Qualifs : selon le nombre d'inscrits, mise en place de 2 créneaux afin de limiter le temps d'attente des sportifs*

Dimanche 26 Janvier 2020

8h30 à 9h00	Echauffement au Gymnase de l'ENIT à TARBES
9h00 à 11h00	Finales au Gymnase de l'ENIT à TARBES
11h30	Podiums et cérémonie de clôture au Gymnase de l'ENIT à TARBES
12h30 à 14h00	Repas à emporter/départs

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le [Vendredi 20 Décembre 2019.](#)

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Vendredi 24 janvier 2020 de 13h00 à 16h00
Au « Nouveau » Gymnase d'Ossun
44 Rue Georges Clemenceau, 65380 Ossun

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indications à la pratique de l'Escalade en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs.

Les repas seront servis le **vendredi 24 de 19h30 à 21h00** et le **samedi 25 de 12h30 à 14h00** :

Restaurant Universitaire
ENIT - 57 Avenue d'Azereix
65000 TARBES

Le repas de Gala se déroulera **samedi 25 janvier à 20h00** :

**Restaurant Universitaire
ENIT - 57 Avenue d'Azereix
65000 TARBES**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués **dimanche 26 janvier à 12h30** :

**Gymnase de l'ENIT
ENIT - 57 Avenue d'Azereix
65000 TARBES**

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le Championnat de France d'Escalade Sport Adapté (FFSA).

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue et vos déplacements sur les différents sites de la compétition.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Escalade FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat,
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres,
- Un membre de la CSN.

Modalités d'inscription

Le championnat de France Escalade relève du règlement Escalade FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France Escalade FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2019/2020 avec mention de leur classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif ;**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative ;**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.
Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 18 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent Championnat de France de la CSN Escalade FFSA en charge de la partie informatique – **Rémi FOCCHANERE** (r.focchanere@gmail.com) doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 20 Décembre 2019**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **Vendredi 20 Décembre 2019**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par la Commission Sportive Nationale Montagne Escalade et la Cadre Technique Nationale Escalade – Julie VANDEWALLE - est programmée le :

Vendredi 24 janvier à 16h00
Au Gymnase d'Ossun
44 Rue Georges Clemenceau, 65380 Ossun

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à julie.vandewalle@ffsa.asso.fr.

Echauffement et compétition

Chaque association sera libre et autonome dans la gestion de l'échauffement de ses sportifs.

Equipements sportifs

Chaque association devra prévoir un baudrier et une paire de chaussons d'escalade pour chacun de ses sportifs (*si nécessaire, du matériel pourra être mis à disposition sur place*).

Catégories d'âges

CATEGORIES	Moins 10	Moins 12	Moins 14	Moins 16
SAISON 2019/2020	Nés en 2010 et après	Né en 2008 et 2009	Né en 2007 et 2006	Né en 2005 et 2004

CATEGORIES	Moins 18	Seniors	Vétérans
SAISON 2019/2020	Né en 2003 et 2002	Né entre 2001 et 1981	Né en 1981 et avant

La CSN Montagne Escalade se réserve le droit de procéder à des regroupements de catégories au regard de la liste des inscrits.



FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 20 décembre 2019**

CDSA 65 - Chez AMEFPA - 24 rue d'urac – BP 20012 65321 BORDERES SUR L'ECHEZ

06 98 76 65 00 – mathieu.assemat@ffsa.asso.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès zones techniques) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	30 €		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	75 €		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	10 €		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	55 €		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du « COL CF 65 »

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :

Date

Signature

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 20 décembre 2019**

CDSA 65 - Chez AMEFPA - 24 rue d'urac – BP 20012 65321 BORDERES SUR L'ECHEZ

06 98 76 65 00 – mathieu.assemat@ffsa.asso.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :		Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Classe	Date et lieu qualification
Sportif 1						
Sportif 2						
Sportif 3						
Sportif 4						
Sportif 5						
Sportif 6						

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 18.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique en compétition de l'Escalade.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 20 décembre 2019**

CDSA 65 - Chez AMEFPA - 24 rue d'urac – BP 20012 65321 BORDERES SUR L'ECHEZ

06 98 76 65 00 – mathieu.assemat@ffsa.asso.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Classe	Date et lieu qualification
Sportif 1						
Sportif 2						
Sportif 3						
Sportif 4						
Sportif 5						
Sportif 6						

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 18.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique en compétition de l'Escalade.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 20 décembre 2019**

CDSA 65 - Chez AMEFPA - 24 rue d'urac – BP 20012 65321 BORDERES SUR L'ECHEZ
06 98 76 65 00 – mathieu.assemat@ffsa.asso.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Classe	Date et lieu qualification
Sportif 1						
Sportif 2						
Sportif 3						
Sportif 4						
Sportif 5						
Sportif 6						

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 18.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique en compétition de l'Escalade.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) Mr/Mme..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que Mr/Mme participe au Championnat de France Escalade, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Escalade à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Escalade à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

COL France Escalade 2020
CDSA 65 – Mathieu ASSEMAT

Chez AMEFPA
24 rue d'urac – BP 20012 - 65321 BORDERES SUR L'ECHEZ
06 98 76 65 00 – mathieu.assemat@ffsa.asso.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le Vendredi 20 décembre 2019 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

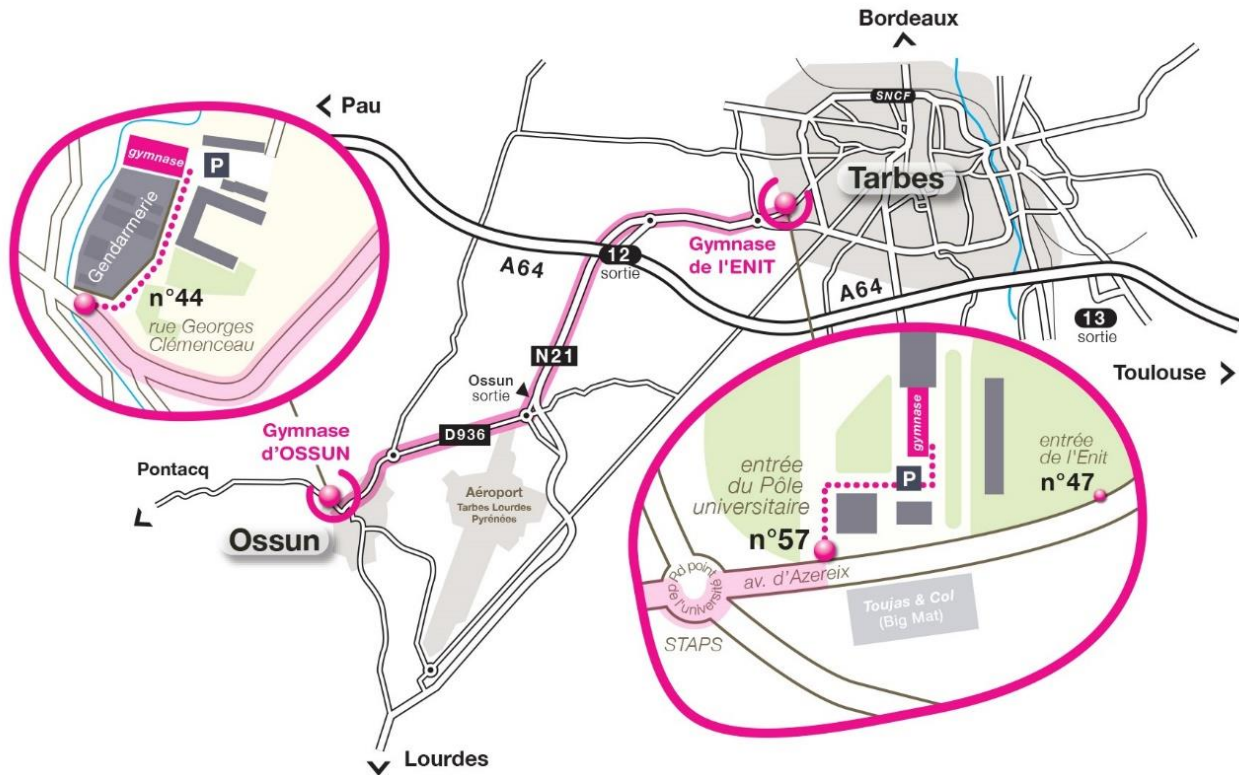
Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan des sites

- *Ossun (Accueil des délégations et qualifications)*
- *Tarbes (Restauration, phases finales, soirée de Gala)*



Temps de trajets et adresses des sites

Trajet Gymnase OSSUN -> Gymnase ENI TARBES => 13 minutes en voiture (9,6 km)

Trajet Gymnase ENI TARBES -> Restaurant Universitaire => 5 minutes à pieds (300 m)

Gymnase d'OSSUN
44 rue Georges Clemenceau
65380 OSSUN

Gymnase de l'ENIT
57 Avenue d'Azereix
65000 TARBES

Hébergements

Les prix indiqués dans le tableau ci-dessous sont les prix que nous avons négocié avec les Hôtels. Pour bénéficier de ces tarifs, merci de bien vouloir indiquer lors de votre réservation (*par téléphone*) que vous venez pour le **Championnat de France Escalade Sport Adapté** (FFSA).

L'équipe d'organisation vous invite à réserver votre hébergement dès que possible. En effet la ville de Tarbes organise à la même période « Les Petits As » (rencontre internationale tennis – jeunes). Les hébergements sont donc fortement demandés sur ce même weekend.

NOM ET COORDONNES	DESSCRIPTIF	TARIFS	Kilomètres de la compétition (Tarbes)*
Hôtel Restaurant Campanile Tarbes - Bastillac, Z.I De Bastillac, 1 Rue Morane-Saulnier, 65000 Tarbes 05 62 51 19 15	Hôtel situé au bord de la N21 juste à côté de l'ENIT (site principal de la compétition). Un petit déjeuner buffet est proposé en supplément. Parking gratuit.	70 € la chambre double (2 lits séparés) avec petit déjeuner et taxe de séjour compris 60 € la chambre simple avec petit déjeuner et taxe de séjour compris	800 m
L'Auberge Everhotel , Rue D'isaby Parc Des Pyrénées, Tarbes, 65420 Ibos 05 62 37 04 61	Situé sur un terrain verdoyant, cet hôtel se trouve à quelques minutes du site de compétition. Le parking et le petit-déjeuner buffet sont gratuits.	50 € la chambre simple 89 € la chambre 5 personnes (une chambre avec un lit double et une chambre communicante avec trois lits simples) Petit déjeuner 7,50 € par personne et par jour	2,7 km
Hôtel ibis Tarbes Odos, 61 Avenue de Lourdes, 65310 Odos 05 62 93 51 18	Cet hôtel moderne se trouve à quelques minutes du site de Tarbes et proche du site d'Ossun. Le petit-déjeuner est proposé en supplément. Parking gratuit.	10 % de réduction, entre 54 € et 66 € la chambre (selon le moment de la réservation) Petit déjeuner 9,90 € par personne et par jour Taxe de séjour 1,65 € par personne	3 km
Hôtel Kyriad Tarbes, Route de Lourdes, 65310 Odos 05 62 93 83 20	Situé à proximité de l'autoroute A64 dans une zone commerciale en dehors de la ville, proche de Tarbes et Ossun. L'hôtel propose un parking gratuit et un petit-déjeuner en supplément.	42 € la chambre (18 chambres avec deux lits séparés ont été bloquées jusqu'au 30/11) Petit déjeuner 9,90 € par personne et par jour	3,5 km

*Le lieu de compétition de référence est le site de Tarbes (phases finales, repas et soirée de Gala)



Partenaires institutionnels



Partenaire principal FFSA



Partenaire national FFSA



Partenaires locaux

